



Conseil économique et social

Distr. générale
26 janvier 2018
Français
Original : anglais

Comité d'experts de l'administration publique

Dix-septième session

23-27 avril 2018

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Préparation des institutions et des politiques en vue d'assurer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 :
 - a) Promotion de la cohérence politique et institutionnelle dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment ceux qui feront l'objet d'un examen approfondi par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2018 ;
 - b) Renforcement des capacités et mobilisation, répartition et administration efficaces des ressources budgétaires consacrées à la mise en œuvre du Programme 2030 ;
 - c) Amélioration des connaissances, des compétences et des qualifications des fonctionnaires aux niveaux national et local.
4. Mise en place, à tous les niveaux, d'institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous :
 - a) Élaboration de principes de bonne gouvernance au service du développement durable sur la base des travaux du Comité à sa seizième session ;
 - b) Mobilisation des mécanismes de responsabilisation, de la société civile et des médias pour appuyer et superviser la réalisation des objectifs de développement durable ;
 - c) Nature des fautes professionnelles et de la corruption dans le secteur public, problèmes liés à ces pratiques et moyens d'y remédier ;
 - d) Possibilité pour les acteurs de la société civile de participer aux prises de décisions relatives à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de contribuer à la réalisation de progrès dans ce domaine ;



- e) Promotion de moyens novateurs de fournir des services et de la notion de gouvernement ouvert aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.
- 5. Mesures visant à promouvoir la transformation des sociétés pour les rendre viables et résilientes : renforcement et préparation des institutions :
 - a) Réformes nécessaires dans les institutions et les administrations publiques à tous les niveaux pour promouvoir la transformation des sociétés en milieu urbain et rural, prescrite dans le Programme 2030 ;
 - b) Mesures visant à faire en sorte que les initiatives prises par le secteur privé soient compatibles avec les modèles de développement durable grâce à l'application de formes de réglementation et de gestion à la fois traditionnelles et novatrices.
 - 6. Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Comité.
 - 7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa dix-septième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

Le Comité élira un président, trois vice-présidents et un rapporteur pour sa dix-septième session. Le président, les vice-présidents et le rapporteur constituent le Bureau. Conformément à la pratique établie, le Bureau continuera d'exercer ses fonctions pendant la période intersessions suivant la dix-septième session, pour préparer la dix-huitième session.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Le Comité est invité à adopter l'ordre du jour de sa dix-septième session, sur la base de l'ordre du jour provisoire approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 2017/253 du 7 juillet 2017.

Le Comité se réunira du lundi 23 au vendredi 27 avril 2018. Les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures, et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures. Des réunions et des rencontres informelles pourront avoir lieu à d'autres moments.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté ([E/C.16/2018/1](#))

3. Préparation des institutions et des politiques en vue d'assurer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

a) **Promotion de la cohérence politique et institutionnelle dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment ceux qui feront l'objet d'un examen approfondi par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2018**

À ses précédentes sessions, le Comité a donné des conseils sur divers aspects de la cohérence politique et institutionnelle tels que l'élaboration de politiques intégrées, le renforcement de l'appareil administratif, les dispositifs et stratégies institutionnels nationaux, la cohérence des politiques dans certains domaines de l'action publique, la promotion de stratégies à l'échelle de l'administration, la participation et le partenariat, les approches systémiques de la gestion des risques de catastrophe et la complexité de la gouvernance. À sa dix-septième session, le Comité poursuivra ses travaux sur la transformation des institutions afin de prendre en compte le caractère intégré des objectifs de développement durable, notamment ceux qui feront l'objet d'un examen approfondi par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, à savoir l'eau et l'assainissement, l'énergie propre et abordable, les villes et communautés durables, la consommation et la production responsables et l'exploitation durable et la préservation des terres et des écosystèmes (objectifs 6, 7, 11, 12 et 15), ainsi que l'objectif 17 sur les moyens de mise en œuvre. Il pourra aussi étudier des outils pratiques pour évaluer les capacités institutionnelles d'élaboration de politiques intégrées afin de prendre en compte l'interdépendance des objectifs.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la promotion de la cohérence politique et institutionnelle dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment ceux qui feront l'objet d'un examen approfondi par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2018 ([E/C.16/2018/2](#))

Document de séance présenté par le Secrétariat sur l'évaluation des capacités institutionnelles d'élaboration de politiques intégrées

b) Renforcement des capacités et mobilisation, répartition et administration efficaces des ressources budgétaires consacrées à la mise en œuvre du Programme 2030

Le Comité a étudié les questions relatives aux finances publiques dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement à l'occasion de sa première session, en 2002, et examiné les données relatives aux dépenses et à la fiscalité à sa troisième session, en 2004. Plus récemment, il a souligné que les engagements et les responsabilités aux niveaux national et infranational ne pourraient être honorés sans des ressources publiques suffisantes et de nouveau appelé l'attention sur le fait qu'il était indispensable de mobiliser, répartir et administrer efficacement les ressources budgétaires consacrées à la mise en œuvre du Programme 2030, ainsi que les capacités correspondantes. À sa dix-huitième session, le Comité souhaitera peut-être examiner la question des finances publiques et de l'établissement du budget dans le contexte de la cible 16.6 sur la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux, et dans le cadre de la réalisation des objectifs dans leur ensemble.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la mobilisation, la répartition et l'administration des ressources budgétaires consacrées à la réalisation des objectifs de développement durable ([E/C.16/2018/3](#))

c) Amélioration des connaissances, des compétences et des qualifications des fonctionnaires aux niveaux national et local

Depuis sa création, le Comité se penche sur les questions relatives à la gestion des ressources humaines et les étudie sous différents angles, en donnant des conseils pratiques au Conseil économique et social sur des questions telles que les stratégies de recrutement de personnel de qualité dans le secteur public, le renforcement des capacités de gouvernance et de l'administration publique dans les situations de crise et les situations consécutives à un conflit, la prise en compte du facteur humain dans le cadre du renforcement des capacités, la gestion de la performance des autorités, l'administration locale et la direction. À ses dernières sessions, le Comité a examiné les questions de la mise en valeur des ressources humaines et du rôle moteur des institutions, notamment dans le cadre du Programme 2030. À sa dix-septième session, le Comité sera invité à examiner les mesures à prendre pour améliorer les connaissances et les compétences d'une fonction publique tournée vers l'avenir, ainsi que les compétences opérationnelles et politiques particulières dont les fonctionnaires auront besoin aux niveaux national et local pour contribuer le plus efficacement possible à la réalisation des objectifs sans faire de laissés-pour-compte, l'un des principes fondamentaux du Programme 2030.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur l'amélioration des connaissances, des compétences et des qualifications des fonctionnaires aux niveaux national et local ([E/C.16/2018/4](#))

4. Mise en place, à tous les niveaux, d'institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

a) Élaboration de principes de bonne gouvernance au service du développement durable sur la base des travaux du Comité à sa seizième session

À sa quinzième session, le Comité a examiné la possibilité d'élaborer un ensemble de principes internationalement reconnus pour une gouvernance responsable et efficace qui pourraient aider à orienter les pays qui font face à un certain nombre de problèmes de gouvernance liés à la mise en œuvre du Programme 2030. Le Comité a poursuivi l'examen de la question à sa seizième session en étudiant le but, la portée et l'application des principes proposés, ainsi que leur potentielle transposition sous la forme de pratiques concrètes. À sa dix-septième session, le Comité continuera d'élaborer des principes et des pratiques de bonne gouvernance pour le développement durable, en s'appuyant sur le cadre conceptuel présenté à la seizième session avec les éléments centraux de l'objectif 16 (soit l'efficacité, la responsabilité et l'inclusion).

Documentation

Note du Secrétariat établie sous la direction des experts sur l'élaboration de principes de bonne gouvernance au service du développement durable ([E/C.16/2018/5](#))

b) Mobilisation des mécanismes de responsabilisation, de la société civile et des médias pour appuyer et superviser la réalisation des objectifs de développement durable

À ses précédentes sessions, le Comité a fourni des conseils sur la nécessité d'améliorer la capacité des gouvernements et de l'administration publique à encourager des approches concertées, une gouvernance participative, la participation de la société civile et du secteur privé à la mise en œuvre et à l'examen des objectifs, et la participation des groupes vulnérables. Le Comité s'inquiète également des liens importants entre la cible 16.7 (visant à faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions) et d'autres cibles, notamment la cible 16.6 (sur la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux) et la cible 16.10 (visant à garantir l'accès public à l'information et à protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux), et de la réalisation des objectifs dans leur ensemble. Afin de faciliter les délibérations, le Comité souhaitera peut-être examiner le point 4 b) en même temps que les points 4 d) et 5 b) sur les questions relatives à la mobilisation et la participation dans le cadre du Programme 2030.

Documentation

Document de séance présenté par le Secrétariat sur la mobilisation et la participation

c) Nature des fautes professionnelles et de la corruption dans le secteur public, problèmes liés à ces pratiques et moyens d'y remédier

Le Comité a étudié longuement la question de la corruption, qui pose un réel problème en matière de développement, et le rôle que l'administration publique peut jouer pour la prévenir et l'endiguer efficacement. Depuis 2015, le Comité examine les questions relatives à la prévention de la corruption dans le cadre de la réalisation des objectifs et des examens thématiques annuels de la mise en œuvre du Programme 2030 menés par le Forum politique de haut niveau. Le Comité donne des conseils sur la lutte contre la corruption en tant que phénomène multidimensionnel aux nombreuses causes et conséquences, sur le renforcement de la confiance grâce à des mesures efficaces de lutte contre la corruption, sur les mesures visant à lutter contre la corruption et à mettre

un terme à l'impunité, sur l'intégrité publique comme dimension essentielle d'une gouvernance efficace, sur la combinaison d'approches générales et ciblées pour lutter efficacement contre la corruption et sur la corruption comme obstacle aux mesures d'élimination de la pauvreté. À sa dix-septième session, le Comité souhaitera peut-être se pencher en particulier sur la question de la protection des personnes qui signalent des infractions de corruption dans le secteur public.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la question de la protection des lanceurs d'alerte ([E/C.16/2018/6](#))

d) Possibilité pour les acteurs de la société civile de participer aux prises de décisions relatives à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de contribuer à la réalisation de progrès dans ce domaine

Afin de faciliter les délibérations, le Comité souhaitera peut-être examiner le point 4 d) en même temps que les points 4 b) et 5 b) sur les questions relatives à la mobilisation et la participation dans le cadre du Programme 2030.

e) Promotion de moyens novateurs de fournir des services et de la notion de gouvernement ouvert aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable

Afin de faciliter les délibérations, le Comité souhaitera peut-être examiner le point 4 e) en même temps que le point 5 a) sur la transformation des sociétés pour les rendre viables et résilientes.

5. Mesures visant à promouvoir la transformation des sociétés pour les rendre viables et résilientes : renforcement et préparation des institutions

a) Réformes nécessaires dans les institutions et les administrations publiques à tous les niveaux pour promouvoir la transformation des sociétés en milieu urbain et rural, prescrite dans le Programme 2030

À sa dix-septième session, le Comité examinera les réformes nécessaires dans les institutions et les administrations publiques à tous les niveaux pour promouvoir la transformation des sociétés en milieu urbain et rural, prescrite dans le Programme 2030, conformément au thème de la session de 2018 du Conseil économique et social. Le Comité examinera également sa contribution à l'examen de 2018 du Forum politique de haut niveau sur le thème « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes ».

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la transformation institutionnelle visant à renforcer le bien-être des communautés rurales et urbaines : le cas de la Malaisie ([E/C.16/2018/7](#))

Note d'information sur les problèmes que rencontrent les institutions pour transformer les sociétés pour les rendre viables et résilientes : projet de contribution à l'examen thématique de 2018 en vue du Forum politique de haut niveau pour le développement durable

b) Mesures visant à faire en sorte que les initiatives prises par le secteur privé soient compatibles avec les modèles de développement durable grâce à l'application de formes de réglementation et de gestion à la fois traditionnelles et novatrices

Afin de faciliter les délibérations, le Comité souhaitera peut-être examiner le point 5 b) en même temps que les points 4 b) et 4 d) sur les questions relatives à la mobilisation et à la participation dans le cadre du Programme 2030.

6. Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Comité

Le Comité sera saisi du projet d'ordre du jour provisoire de sa dix-huitième session. Dans sa résolution 68/1, l'Assemblée générale a demandé au Conseil économique et social d'inviter ses organes subsidiaires à contribuer, selon qu'il conviendrait, à ses travaux compte tenu du thème retenu d'un commun accord. Le thème de la session de 2019 du Conseil sera le suivant : « Un monde pour tous : donner à chacun les moyens d'agir en faveur d'une société de l'égalité, sans laissés-pour-compte ». Le Comité pourra aussi permettre l'examen d'une contribution au thème de 2019 du Forum politique de haut niveau, « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité », qui est lié à celui du Conseil. Il convient de rappeler que le Comité fournit des conseils pratiques et des directives programmatiques au Conseil, principalement dans ses rapports de session et projets de résolution, et au Forum politique de haut niveau en contribuant au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau mondial.

Le Forum politique de haut niveau de 2019 présentera peut-être un intérêt particulier pour le Comité, car il sera convoqué au niveau ministériel sous les auspices du Conseil économique et social en vue, notamment, de procéder à un examen approfondi de l'objectif 16. Il sera également convoqué au niveau des chefs d'État et de gouvernement sous les auspices de l'Assemblée générale, ce qui lui permettra de fournir des orientations de haut niveau concernant le Programme 2030 et sa mise en œuvre, de recenser les progrès accomplis et les nouveaux défis et de prendre d'autres mesures pour accélérer la mise en œuvre.

Le Comité voudra peut-être aussi envisager de commencer à réfléchir à un programme de travail provisoire pour la période 2018-2021 avant la fin du mandat de ses membres. Jusqu'à aujourd'hui, les membres ne prévoyaient pas de le faire si longtemps à l'avance mais ils devraient peut-être se demander si cela ne leur permettrait pas d'organiser leurs travaux et de renforcer la visibilité du Comité au sein du système des Nations Unies en étudiant de manière clairvoyante les questions essentielles de la gouvernance et de l'administration publique dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du Programme 2030.

7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa dix-septième session

Le Comité adoptera un rapport sur les travaux de sa dix-septième session, qui sera présenté au Conseil économique et social. Conformément à la résolution 68/1, le rapport du Comité devra comporter un résumé, être concis et présenter clairement les conclusions et les recommandations formulées ainsi que les questions à soumettre au Conseil pour examen ou décision. Le Conseil peut procéder à un examen pragmatique du rapport et des recommandations, en se concentrant sur les questions appelant une réponse prioritaire et coordonnée de l'ensemble du système des Nations Unies. Il adoptera également sa contribution à l'examen thématique de 2018 en vue du Forum politique de haut niveau.